

Assistant médico-administratif

Informations sur le concours

Publié le :	20-11-2024
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	4
Date du concours :	29-01-2025
A propos du poste :	

Article 11 du décret n° 2011-660 du 14.06.2011 : Les assistants médico-administratifs relevant de la branche "secrétariat médical " assurent le traitement et la coordination des opérations et des informations médico-administratives concernant les patients dans le domaine du secrétariat médical.

Les lauréats du concours suivront une formation d'adaptation à l'emploi propre aux fonctions qui leur sont confiées, dont l'organisation et le contenu sont fixés par arrêté du ministre chargé de la santé.

Informations sur l'établissement

Nom :	Groupe Hospitalier de la Haute-Saône
Ville :	70000 Vesoul
Site Web :	https://www.gh70.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :	23-12-2024
Conditions de candidature :	

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article ;

Pièces à fournir :

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

1° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;

2° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;

3° Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

4° Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat, dont les rubriques mentionnées dans l'annexe II de l'arrêté du 27 septembre 2012 sont remplies de façon conforme et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat.

La DRH du Groupe Hospitalier complètera le dossier du candidat avec le bulletin n° 2 du casier judiciaire.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

EN RAR OBLIGATOIREMENT :

Madame la Directrice du Groupe Hospitalier 70

Service Concours

2 rue Heymès

BP 409

70014 VESOUL CEDEX